

# L'accord d'expulsion des réfugiés confronté à la réalité

FRÉDÉRIC ROHART

La gigantesque campagne de communication que constitue l'accord passé vendredi entre l'Union européenne et la Turquie n'a pas encore produit ses effets sur son public cible: les réfugiés qui tentent la traversée depuis les côtes turques vers l'Europe. Vingt-neuf chefs d'État et de gouvernement ont eu beau annoncer qu'à partir de dimanche 20 mars, tout migrant qui braverait la mer Égée pour accoster sur une île grecque serait renvoyé en Turquie, habitants de Lesbos et Chios ont encore vu arriver des centaines de personnes sur des bateaux pneumatiques. Lundi midi, l'organe de coordination de la politique migratoire de Grèce recensait 1.662 arrivées depuis l'entrée en vigueur de l'accord UE-Turquie. Mais les autorités européennes s'attendent toujours à ce que le système mis en place produise ses effets dans les jours qui viennent. «*Nous pensons que les flux vont se tarir très rapidement*», indique-t-on à la Commission européenne.

En renvoyant tous les migrants, y compris les candidats réfugiés, vers la Turquie, l'Union entend casser «le business model» des passeurs et décourager en particulier les Syriens qui fuient la guerre dans leur tentative de traversée vers l'Europe. Le système est conçu pour être extrêmement dissuasif. Chaque Syrien renvoyé vers la Turquie verra son dossier de candidature européen mis au «bas de la pile». Et pour chaque Syrien réadmis par la Tur-

quie, un Syrien de Turquie sera rétabli en Europe, jouissant en quelque sorte d'une «prime à l'attente». Dans un premier temps, l'Union est prête à accueillir de la sorte un maximum de 72.000 Syriens – «*Nous pensons que ce sera largement suffisant*», indique-t-on au sein des institutions européennes. Les Syriens de Turquie pourraient être renvoyés vers des pays européens dès le 4 avril, annoncent les Européens, date qui n'est sans doute pas réaliste, estime l'agence de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

Et ce n'est pas la seule zone d'ombre qui plane sur l'opération. Car l'accord UE-Turquie se confronte à la réalité alors même que les conditions légales et opérationnelles de sa mise en œuvre ne sont pas réunies. Le renvoi de migrants «économiques» depuis la Grèce vers la Turquie avait déjà lieu avant la conclusion de cet accord, mais les migrants qui demandent l'asile en Grèce devraient rester quelque temps encore sur les îles. La Grèce entend les renvoyer vers la Turquie, considérant leur demande comme «irrecevable», dès qu'elle aura légalement reconnu Ankara comme «pays tiers sûr» – en principe d'ici la fin de la semaine.

Côté turc, la législation prévoit qu'un réfugié reconnu perd ses droits dès lors qu'il quitte la Turquie – Ankara doit donc modifier sa législation pour garantir la protection aux réfugiés de retour de Grèce. La Turquie doit aussi adapter son droit pour garantir aux réfugiés qui ne sont pas syriens le même niveau

de protection que celui des Syriens. Amnesty International affirme avoir des preuves que la Turquie a «illégalement renvoyé des demandeurs d'asile afghans vers Kaboul», quelques heures après la conclusion de l'accord de vendredi.

Tout reste à faire aussi en matière de logistique. Pour gérer l'enregistrement des demandeurs, les droits d'appel, leur internement sur les îles grecques en attendant le verdict, et le retour vers la Turquie, la Commission européenne a mis en place une mission de coordination, chapeautée par le Néerlandais Maarten Verwey, qui estime les besoins humains à 4.000 personnes. D'après la Commission, la Grèce doit aussi mettre en place 20.000 unités de logement sur ses îles (elle en a 6.000). Et huit navires Frontex devraient être utilisés pour le retour vers la Turquie – même si des discussions sont en cours sur l'opportunité d'utiliser des ferries privés. L'accord aura été rapidement conclu, reste à le concrétiser dans les règles.

## LE RÉSUMÉ

**Les candidats réfugiés continuent à traverser par centaines la mer Égée pour rejoindre la Grèce, malgré l'entrée en vigueur de l'accord UE-Turquie qui prévoit leur expulsion.**

Le plan, qui vise à mettre un terme aux traversées, entre en vigueur **avant même que**

**les conditions légales et logistiques de sa mise en œuvre soient réunies.**

# 4.000

**La Commission européenne estime que la Grèce a besoin de 4.000 personnes pour gérer l'opération.**